

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME****8, place du champ de foire****16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME****tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38****mairie@mouthiers-sur-boeme.fr**

délibération :  
**D\_2023\_5\_5**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mille vingt trois, le lundi 05 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 26 Mai 2023

**Présents :** Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHE Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

**Objet : Adhésions aux organismes 2023**

**Pouvoirs :**

Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Madame RELET Graziella

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOURNIER Jean Luc

**Secrétaire de Séance :** Madame Sophie LALANDRE

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère à des groupements de collectivités dans le but de mutualiser une compétence spécifique. Aussi, elle participe financièrement à des services émanant d'autres collectivités.

Des enveloppes budgétaires sont inscrites et votées au Budget Primitif 2023 pour son adhésion à des groupements de collectivités et associations.

Chaque année, la commune adhère à l'association CRCATB qui anime le cinéma de Mouthiers. L'adhésion est de 50€.

Il s'avère que le montant de l'adhésion du Syndicat Mixte de la Fourrière de 2 205€ pour l'année 2023 et non 2 115€ comme voté le 10 mars dernier. Pour le volet AMO de l'ATD 16, le montant de l'adhésion inscrit est de 2 037,70€ et non 2 037,31€.

**Vu** la délibération n°D\_2023\_3\_18A du 10 mars 2023 relative aux adhésions 2023,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DE MODIFIER** le montant de l'adhésion au CRCATB pour l'année 2023 à 50€ au 6281,
- **DE MODIFIER** le montant de l'adhésion du Syndicat Mixte de la Fourrière à 2 205€ au 65548,
- **DE MODIFIER** le montant de l'adhésion pour le volet AMO de l'ATD 16 à 2 037,70€ au 65548,
- **D'INSCRIRE** le montant de ces adhésions à l'article correspondant.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 05/06/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

**Le Maire,  
Michel CARTERET**

